

## Avis adopté

Séance plénière du 13 mai 2025

### *La montée des eaux dans les Outre-mer : quelles stratégies pour s'adapter ?*

#### Déclaration du groupe CGT

L'avis qui nous est soumis aujourd'hui est très documenté pour chaque territoire ultra-marin avec beaucoup de données scientifiques qui montrent bien l'importance du sujet.

La montée des eaux est une des conséquences des transformations climatiques, aggravées par la multiplication d'évènements extrêmes, et environnementales dues à l'activité humaine intensive : artificialisation, pollutions...

En raison de leurs réalités géographiques et naturelles, les OM sont les premiers territoires touchés par ces phénomènes d'augmentation du niveau des mers et océans avec leurs lourdes conséquences humaines, sociales, environnementales, économiques, financières.

Les réalités sociales ultra-marines aggravent ces difficultés : pauvreté, précarité, habitat informel...

Les enjeux sont :

- Connaître et partager la connaissance pour informer, alerter les populations et anticiper,
- Lutter contre les atteintes, voire les destructions, des milieux naturels et de la biodiversité, la salinisation de l'eau douce et des terres,
- Identifier les zones d'habitat et d'activités, les infrastructures et les équipements collectifs menacés,
- Accompagner les populations et les porteurs d'activités,
- Préserver les identités et cultures,
- Résoudre les questions de financements,
- Interpeller le rôle des différents acteurs, en respectant leur statut, leurs particularités et leurs compétences propres, et en particulier l'Etat.

Des solutions sont expérimentées ou mises en place :

- Déplacement de populations et d'activités (Le Précheur, Miquelon),
- Préservation et reconstitution autant que possible des espaces naturels protecteurs sensibles,
- Utilisation des techniques traditionnelles de construction.

A partir d'un travail associant toutes les parties prenantes, des décisions politiques doivent désormais être largement engagées en faveur d'un programme volontariste et financé.

Les préconisations de ce rapport constituent un axe concret, précis, ciblé et argumenté des actions à mettre en œuvre.

**La CGT a voté cet avis**